

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.35

Objet : Convention avec le Centre-Médico-Scolaire de Vienne

**L'an deux mille huit et le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 17 juin 2008

**Présents : Mrs BARRAUD Patrick, GERIN Didier, GUILLET Pierre, CROS
Michel, BATTAGLINI Guy, VALVERDE Pierre, JODAR Stéphane,
Mesdames : GAULT Daphné, MOURARET Annick, LASCOLS Noélie,
MONNOT Sylviane.**

**Absents excusés : Mme Sylviane VANEL, Mrs DENOLLY Franck et RODEL
Michel.**

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir : de Madame VANEL Sylviane et Madame GAULT Daphné.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la ville de Vienne, siège du Centre Médico-Scolaire sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement de ce centre auprès des communes dont sont originaires les enfants qui y sont inscrits sur la base de 1,22 € par élève du premier degré. Ces frais se détaillent en visites médicales et bilans infirmiers.

Le Centre Médico-Scolaire nous propose une convention à signer avec effet rétroactif au 1 janvier 2008 et reconduite chaque année pour une durée équivalente sauf avis contraire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **Décide de participer financièrement aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire sur la base de 1,22 € par élève du premier degré.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire
P. BARRAUD**